

CSE : "Ce qui s'est dit, ce qu'on en pense"

Coût du carburant, analyse attendue, solutions régionales à construire

Déclaration lue par vos élues à l'ouverture du CSE du 30/04/2026

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi souhaite, par cette déclaration préalable, revenir sur la réponse de la Direction Générale, transmise le 20 avril 2026 à l'ensemble des organisations syndicales, à la suite des nombreuses interpellations – dont les nôtres – concernant la hausse du coût du carburant et ses conséquences directes sur les agents.

Notre démarche n'est pas uniquement de constater, mais d'alerter sur les **impasses sociales, managériales et organisationnelles** que cette position fait peser, sur les Régions et donc en Hauts-de-France.

Une position sans effort de la Direction Générale ...

La Direction Générale confirme dans son courrier :

- qu'aucune mesure nationale spécifique liée à l'augmentation du prix du carburant n'est envisagée,
- que les dispositifs existants seraient réputés suffisants,
- et que les situations doivent être traitées localement, au cas par cas.

Pour la CFE-CGC, cette réponse est **déconnectée de la réalité vécue par les agents**.

La hausse du carburant, cumulée à l'augmentation générale du coût de la vie et associée à des NAO inexistantes, ne constitue ni une tension passagère ni un phénomène marginal. Il s'agit d'une contrainte **durable**, dont les impacts sont déjà visibles sur :

- le pouvoir d'achat,
- la fatigue et l'usure professionnelle,
- les choix de mobilité,
- et l'organisation même du travail.

Pour la CFE CGC Métiers de l'emploi le « cas par cas » est une logique d'inégalités et de transfert de responsabilité

Le renvoi systématique au traitement individuel :

- crée des disparités importantes entre établissements et territoires,
- transfère la responsabilité de l'arbitrage sur les managers de proximité,
- et conduit chaque agent à absorber seul un coût qui est pourtant collectif.

Aujourd'hui, aucune garantie d'équité, de lisibilité ou de protection n'existe pour les agents contraints d'utiliser leur véhicule personnel afin de venir travailler.

Une situation également très pénalisante pour les managers

La CFE-CGC souhaite alerter explicitement sur la situation des managers qui ont un accès très limité au télétravail, des exigences élevées de présence sur site.

Les managers sont à la fois chargés d'organiser le télétravail des équipes, de gérer les tensions, d'assurer la continuité du service, tout en supportant personnellement l'augmentation du coût de leurs déplacements.

Un angle mort majeur : les déplacements professionnels

Un point particulièrement préoccupant mérite d'être souligné, **la réponse de la Direction Générale ne traite absolument pas la question des déplacements professionnels.**

Or, en Hauts-de-France :

- la prospection,
- les formations,
- les réunions inter-sites,
- les missions ponctuelles, nécessitent très fréquemment l'usage du véhicule personnel, faute d'alternatives viables en transports en commun.

Aujourd'hui, ce sont les agents qui avancent les frais, subissent de plein fouet la hausse du carburant, et commencent, pour certains, à renoncer à des déplacements pourtant indispensables.

Cette absence de réponse et de solution fragilise directement l'activité et la qualité du service rendu.

Les Bornes de recharge électrique sur les parkings France Travail : Inaccessibles pour les agents

La CFE-CGC souhaite également encore alerter sur l'usage des bornes de recharge électrique ou plutôt leur non-utilisation.

On constate un parc de véhicules électriques de plus en plus important. Du fait de la hausse des coûts de l'essence, certains collègues passent à l'électrique.

Ne serait-il pas envisageable d'étudier la possibilité d'accorder aux collègues se déplaçant en véhicule électrique l'accès aux bornes de recharge en contrepartie d'un paiement à un tarif préférentiel ?

A notre point de vue, cela inciterait les collègues à utiliser des véhicules électriques et aurait un impact sur nos émissions carbone. (ce qui est un objectif RSE au niveau national et régional)

Quand la Direction Générale refuse... ailleurs, des solutions existent

La CFE-CGC tient à le rappeler clairement dans de nombreuses entreprises et établissements, des mesures concrètes ont été mises en œuvre pour faire face à cette problématique :

- revalorisation temporaire des frais kilométriques professionnels,
- primes ou compensations carburant ciblées,
- réorganisation du travail visant à limiter les déplacements subis,
- accès encadré et équitable aux bornes de recharge,
- recours au télétravail exceptionnel comme levier économique.

Ce qui est présenté comme impossible ici existe déjà ailleurs.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi considère que :

- le coût pour venir travailler et exercer ses missions ne peut plus reposer exclusivement sur les agents,
- l'absence de réponse collective fragilise le fonctionnement des services,
- et que la situation spécifique des Hauts-de-France exige une prise en compte responsable.

Nous attendons de la Direction régionale :

- une analyse de l'impact réel du coût du carburant en Hauts-de-France, sur les agents, sur les managers, sur les déplacements professionnels, sur le recours ou les renoncements aux missions (formations, prospection, réunions).
- une évaluation lucide de la réalité du terrain, en procurant aux membres du CSE HDF une extraction du nombre de jours de télétravail occasionnels et exceptionnels qui ont été accordé par territoire et sur la Direction Régionale depuis le 1er Avril 2026 date à laquelle la DG indique avoir donné le plein pouvoir aux régions
- un relais clair de ces difficultés auprès de la Direction Générale,
- et un engagement à étudier des leviers concrets, pour protéger agents et managers.

Venir travailler ne doit pas devenir un luxe

« Réponses » de la direction :

- Il n'est pas prévu de communication régionale à l'ensemble des agents. Ce sujet est traité régulièrement en comité de direction régional
- Le sujet des frais kilométriques liés aux déplacements professionnels débatus entre les DRAPS au niveau national. Pas de réponse dans l'immédiat
- Les bornes électriques de recharge : pas d'ouverture aux agents envisagée « à date »

Prochain CSE : 28/05/2026 – Vos élues y seront.

Vous pouvez nous transmettre vos remarques d'ici là !



Vous vous retrouvez dans nos valeurs,

Rejoignez-nous dès maintenant !

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres

A partir de D1, Coefficient 551 ou Statut public niveau 2,2